

# FOYER MUNICIPAL

Conditions d'utilisation et de réservation

	Délais de réservation	Conditions	Loyer	Horaires autorisés
--	-----------------------	------------	-------	--------------------

## PARTICULIERS

Mariage	2 mois	être résident dans la commune ou ligne directe (enfant) ou propriétaire	<b>Caution 600€</b>	Horaires en vigueur
Baptêmes, communions ou autre fête religieuse	2 mois		<b>Loyer</b> . 70€ du 01/05 au 31/10 inclus . 110€ du 01/11 au 30/04 inclus	Clôture à 22 heures

## ASSOCIATIONS COMMUNALES

	10 jours	Néant	Néant	Horaires en vigueur
--	----------	-------	-------	---------------------

## MAIRIE

La municipalité est prioritaire pour la réservation et l'utilisation du foyer
---